



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 8 novembre 2022 à 20 h à laquelle étaient présents et formant quorum :

Étaient présents:

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Étaient absents :

Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5

Assiste également à la séance: Monsieur Réjean Marsolais, greffier et adjoint à la direction générale qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. **Ouverture de la séance**
2. **Approbation du procès-verbal :**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2022
 - 2.2 Séance extraordinaire du 17 octobre 2022
3. **Administration générale**
 - 3.1 PG Solutions - Contrat d'entretien et soutien 2023
 - 3.2 Bélanger Sauvé, avocats – Entente forfaitaire 2023– Cour municipale
 - 3.3 Calendrier des séances 2023
4. **Trésorerie**
 - 4.1 Approbation des comptes payés et à payer
 - 4.2 DCA Comptable – Mandat d'audit 2022
 - 4.3 Dépôt des états comparatifs et activités de fonctionnement au 31 octobre 2022
5. **Travaux publics**
6. **Hygiène du milieu**
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité publique et service incendie**
9. **Loisirs et culture**
10. **Autres(s) sujet(s)**
 - 10.1 Éclairage bureau
 - 10.2 Représentant de la municipalité – Réseau Biblio
 - 10.3 Aide financière - Scirbi
 - 10.4 Autorisation à Madame Marylène Fortin pour la signature de tous les documents de la municipalité
 - 10.5 Souper annuel – Reconnaissance aux employés
11. **Période de questions**
12. **Clôture et levée de la séance**



Ouverture de la séance

Monsieur le maire Robert Pufahl, constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2022.11.196 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.11.197 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2022.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.11.198 PG Solutions - Contrat d'entretien et soutien 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le renouvellement du contrat d'entretien et soutien de PG Solutions pour l'année 2023 au coût de 10 646,69\$, taxes incluses.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2023-1.199

Bélanger Sauvé, avocats – Entente forfaitaire 2023– Cour municipale

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D’Autray pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Laferrière

Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau

Et résolu :

Que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D’Autray selon les termes de l’offre de service pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la municipalité relativement aux plaintes pénales, à l’émission des constats d’infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d’avis d’infraction, de constats d’infraction et de rapports d’inspection, relatifs au traitement d’une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu’en soit le nombre en cours d’année;
- toutes les démarches relatives à l’assignation des témoins lorsque cela s’avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la municipalité préalablement à la présentation d’une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.
- le tout pour un montant global et forfaitaire de 750,00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2022.11.200 Calendrier des séances ordinaires 2023

CONSIDÉRANT l'article 148 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) obligeant le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023 :

Les 10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et le 5 décembre à 20h00 au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière-trésorière adjointe, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.11.201 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois d'octobre 2022, pour un montant total de 24 655,04 \$.

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant de 255 805,88 \$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois d'octobre 2022 étant les numéros de dépôts 500610-500644 inclusivement et ce, pour un montant de 56 237,39 \$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.11.202 Mandat d'audit pour l'exercice financier 2022 et compensation pour la collecte sélective 2022

CONSIDÉRANT Que la firme DCA a produit les états financiers 2021;

CONSIDÉRANT Que le conseil municipal souhaite renouveler ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur



Et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate la firme DCA, comptable agréé pour :

- *Préparation du dossier de fin d'année de l'exercice 2022 :*
Entre 3 000,00 \$ et 4 000,00 \$ (plus les taxes applicables)
- *Audit de l'exercice 2022 :*
14 500,00 \$ (plus les taxes applicables)
- *Rapport sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables :*
1 600,00\$ (plus les taxes applicables)

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Dépôt des états comparatifs et activités de fonctionnement au 31 octobre 2022

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), la greffière-trésorière adjointe dépose les états comparatifs de revenus et dépenses au 31 octobre 2022.

Autres sujets

2022.11.203 Éclairage bureaux et salle du conseil

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu :

Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la soumission de Hugues Bonin Électrique inc. pour le remplacement de l'éclairage des bureaux, entrée et salle du conseil au montant de 7 437,38 \$, taxes incluses.

Que la soumission numéro 583 déposée par Hugues Bonin Électrique inc. en date du 1^{er} novembre 2022 fait partie intégrante de la présente résolution.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.11.204 Nominations des représentants de la municipalité – Réseau Biblio

Il est proposé par monsieur le conseiller René Darveau
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que monsieur Guy Burelle soit nommé représentant de la municipalité.

Que madame Natasha Trudel soit nommée coordonnatrice de la municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.11.205

Aide financière - SCIRBI

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur



Maire

Appuyé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier verse une aide financière au montant de 2 000,00 \$ à l'organisme *Société de Conservation, d'Interprétation et de Recherche de Berthier et ses Îles* (SCIRBI)

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.11.206 **Autorisation à madame Marylène Fortin – Signature de documents**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise madame Marylène Fortin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer tout document de la municipalité dans l'exercice de son travail.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.11.207 **Souper annuel**

Il est proposé par monsieur le conseiller René Darveau
Appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

Que le maire est autorisé à faire les démarches nécessaires dans le cadre de l'organisation d'un souper reconnaissance envers les employés de la municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Période de questions

2022.11.208 **Clôture et levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu :

De clore et lever cette séance.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Réjean Marsolais
Greffier et adjoint à la direction générale



« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »



Robert Pufahl,
Maire



